

The other two projects mentioned in last year's plan, i.e. increasing the number of posts where French would be the language of work, and holding bilingual meetings, have been postponed due to the efforts dedicated to selective interventions under the language-of-work objective.

Various studies and surveys were conducted during the year to ensure the availability and quality of bilingual services to departmental employees. These activities gave rise to measures designed to improve services in both official languages. Among others, a sustained effort was made to provide professional training for anglophones as well as francophones in the official language of their choice, i.e. to provide equal availability, under the same conditions, in English and in French.

The Official Languages Division examined all the appraisal report forms used by the Department to determine whether the language rights of employees were clearly indicated on the forms. This study recommended the standardization of performance appraisal forms with respect to the linguistic elements in order to ensure that "the first official language of the employee" and "employee's language of choice for evaluation" are indicated on each form.

Moreover, audits conducted during the year focused on the assurance of bilingual personal and central services for all employees and, particularly, services provided to new employees, new ambassadors, employees returning from posts or leaving on assignments abroad when they do their rounds.

Still within the framework of the language-of-work objective, an administrative circular was distributed to all divisions, recommending a list of references useful to persons interested in good writing skills. This list recommended works in both French and English.

The text revision service of the Official Languages Division has helped departmental employees write in their second official language. To further advertise this service, labels bearing the telephone numbers of revisors were distributed throughout the Department. This initiative will undoubtedly encourage more people to use the service when writing in their second official language.

Furthermore, the Official Languages Division, in consultation with Management Services, conducted a study of the main computerized systems in the Department. This study focused on the government's objectives in the area of official languages, i.e. the provision of services to the public in both official languages and the opportunity for employees to work in the official language of their choice. The reasons for this study were many but the main factor was the ever-increasing use of computerized systems in the daily

Les deux autres projets prévus dans le plan de l'an dernier, soit l'accroissement du nombre de missions où le français est la langue de travail et la tenue de réunions bilingues, ont été reportés étant donné l'importance qu'il a fallu accorder à des interventions sélectives au chapitre de la langue de travail.

Ainsi, diverses enquêtes et recherches ont été menées cette année pour assurer l'accessibilité et la qualité des services bilingues aux employés du Ministère. Ces activités ont donné lieu à des mesures visant à améliorer les services dans les deux langues officielles. Entre autres, des efforts soutenus ont été faits pour offrir aux anglophones ainsi qu'aux francophones des cours de perfectionnement professionnel axés sur la carrière dans la langue officielle de leur choix, c'est-à-dire rendre la formation professionnelle en français et en anglais accessible aux mêmes conditions.

La Direction des langues officielles a passé en revue tous les formulaires de rapport d'appréciation de rendement en usage au Ministère pour savoir si les droits linguistiques des employés étaient clairement indiqués sur les formulaires. Cette étude a permis de recommander à la gestion du personnel d'uniformiser les formulaires de rapport d'appréciation en ce qui a trait aux éléments linguistiques en s'assurant que l'élément "la première langue officielle de l'employé(e)" ainsi que l'élément "la langue choisie par l'employé(e) pour l'évaluation" soient indiqués sur chaque formulaire.

En outre, des vérifications ont été menées au cours de l'année pour assurer les services personnels et centraux bilingues à tous les employés et en particulier les services offerts au cours des tournées administratives des nouveaux employé(e)s, des nouveaux ambassadeurs, des employé(e)s qui reviennent de missions ou qui partent en affectation à l'étranger.

Toujours dans le cadre de l'objectif de la langue de travail, une circulaire administrative a été diffusée dans toutes les directions pour offrir une liste d'ouvrages de référence indispensables à toute personne qui a le souci de la langue bien écrite. Ce document recommandait des ouvrages en français et en anglais.

Le service de révision des textes de la Direction des langues officielles a contribué largement à aider les employés du Ministère à rédiger dans leur seconde langue officielle. Pour mieux faire connaître ces services, des étiquettes portant les numéros de téléphone des réviseurs ont été distribuées dans tout le Ministère. Cette initiative aura sans doute l'avantage d'inciter plus de gens à recourir aux services lorsqu'ils écriront dans leur seconde langue officielle.

En outre, la Direction des langues officielles, en consultation avec les services de gestion, a mené une étude visant à examiner les principaux systèmes informatisés au Ministère. Cet examen a été fait sous l'angle des objectifs du gouvernement en matière de langues officielles, c'est-à-dire la nécessité d'offrir les services au public dans les deux langues officielles et de donner aux employés la possibilité de travailler dans la langue de leur choix. La raison d'être de l'étude tient à plusieurs facteurs mais le